

- Présents : cf liste en page 5

- Jean-Marie explique l'évolution du schéma stratégique (il apparaît que la dégradation de berges due aux dépôts de déchets ou des consolidations archaïques par les riverains peut être considérée aussi comme une atteinte).

- Isabelle présente les différentes atteintes aux CE, les campagnes de nettoyage des dépôts de déchets déjà menées dans les différentes zones de police et les difficultés rencontrées sur le terrain.

- **Jodoigne:**

- La Ville de Jodoigne nous informe que son règlement communal d'épuration a été adopté en novembre 2010 (il est entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011)

- La Ville de Jodoigne nous fait part de son expérience au sujet du courrier distribué aux riverains, détenteurs d'un dépôt de déchet. Le riverain collabore plus facilement à la campagne de nettoyage suite à la réception d'un courrier nominatif. Via un courrier toute-boîte le riverain n'est pas identifié et il se sent moins impliqué. L'efficacité du courrier dépend donc de la possibilité ou non de pouvoir identifier l'auteur des faits. Une solution peut être de repasser plusieurs fois sur site, jusqu'à pouvoir identifier (ou plus souvent deviner l'identité) le contrevenant.

- Si on est confronté à un (ou plusieurs) dépôt(s) au bout d'une impasse communale, ce sont toutes les maisons de l'impasse qui sont susceptibles d'être incriminées. Par contre, un dépôt de fond de jardin ne laisse que très peu de doute sur l'auteur des faits.

- Le fait de pouvoir expliquer au riverain l'impact néfaste de l'abandon de déchets sur l'écosystème rivière constitue aussi un atout pour rendre plus efficace la participation de celui-ci.

- Les déchets verts fleurissent un peu partout, et à côté d'un dépôt résolu peut apparaître un nouveau dépôt.

Il faut rester vigilant et repasser régulièrement sur le terrain.

- Les rappels par courriers n'ont de sens (et d'effet) que si ce sont des courriers nominatifs (plus rarement sur courrier collectif). Les rappels invitent le riverain à évacuer les déchets par ses propres moyens.

- Connaître les coordonnées x,y c'est bien mais sur le terrain ce n'est pas toujours évident (on a pas de GPS), même avec une photo. Après 2 ans, le dépôt a changé d'aspect, voir s'être dégradé naturellement en cas de déchets organiques.

- A ce jour, près d'un an et demi après les premières campagnes menées, aucune amende n'a encore été dressée via l'agent constatateur! On préfère encore donner "un délais supplémentaire". De plus, c'est un peu délicat, si on n'est pas sûr que le dépôt constitue bien une infraction (ex: cas d'un fumier). Par conséquent, l'option choisie actuellement est d'aller à la rencontre du riverain.

- **Pistes proposées par Jodoigne :**

- Lorsque l'auteur du déchet n'est pas identifié (ce qui est un cas courant), il est suggéré de verbaliser le propriétaire du terrain, qui lui-même se retournera vers l'auteur des faits. La solution est donc de travailler avec les références des parcelles cadastrales: faire une recherche cadastrale sur les parcelles incriminées (voir l'exemple du PN résolu en 2010).

- Jodoigne, 2 courriers ont été envoyés pour un même dépôt : au propriétaire de la parcelle et à l'habitant de la parcelle. Attention, il y a parfois un retard dans la mise à jour du cadastre, mais qui ne devrait pas excéder un an.

- dans un premier temps, plutôt focaliser l'action sur les rues où il y a plusieurs dépôts par rapport à dépôts isolés.

- **Questions restées en suspens:**

Quid de la vérification des déchets verts que l'on ne retrouve pas (JM)?
Comment mettre à jour la base de données du CRDG (ID) ?

- **Autres pistes suggérées par les participants:**

- On peut obtenir des infos de la part des riverains pour identifier l'auteur (les riverains aperçoivent parfois l'auteur des faits)

- **Walhain:**

- Plusieurs riverains auraient évacué les déchets verts suite à des courriers nominatifs ciblés (+ idem pour un tas de briques). Mais il s'agirait d'autres points noirs, plus récents que ceux identifiés par le CRDG (confirmation à obtenir auprès de Grégory Bartel ou de chez Brigitte Maroye), information à envoyer au CRDG !

- **Orp-Jauche :**

- 1^{ère} opération de nettoyage : il n'y a pas eu de courriers nominatifs (+/- 10 à 20 maisons sur les 2 rues : rue Emile Landeut à Noduwez et rue de la station à Orp-Le-Grand)), d'où succès difficile à évaluer. Après un second rappel, on ne sait toujours pas si les riverains ont agi. A priori non, puisque Gilbert a effectué un second passage dans le cours d'eau (avant ou après le rappel ?)(Voir son nouveau reportage photos) ?

- Il est maintenant absolument nécessaire de se rendre sur le terrain afin de constater les faits. Afin de pouvoir dresser un PV, il va falloir faire une recherche cadastrale sur les parcelles incriminées.

- 2^{ème} opération : succès de collaboration entre la Province (enlèvement d'embâcles), Service communal (pose de 2 conteneurs et nettoyage d'un dépôt sauvage plus isolé) et 1 riverain (pour un autre gros dépôt privé).

A lui seul, le riverain a rempli un conteneur! Mais, il reste encore tous les autres dépôts qui n'ont pas été nettoyés !

- Il est plus porteur d'organiser une campagne en parallèle aux travaux d'entretien du cours d'eau.

- A nouveau pas de courriers nominatifs, mais des toutes-boîtes collectifs

- Le riverain a été mis au courant de l'action par facebook et non par le courrier reçu, original non ? De plus, Gilbert l'a rencontré, pour le "travailler au corps".

- On a remarqué qu'il n'y avait pas eu de communication entre le propriétaire et son locataire en face, suite au courrier.... (voir ce que Jodoigne a fait dans ce cas de figure).

- Un gros effort de sensibilisation a été entrepris via la diffusion d'une toute-boîte (encart dans le bulletin communal) et des articles dans le BC, grâce à la Cellule de coordination. Cela porte aussi ses fruits sur le plan de la prévention.

- Une action originale, des barrages flottants ont été installés en 5 endroits distincts, sur les rivières de l'entité.

- Rmq : l'IBW a autorisé jusqu'à présent le dépôt d'un volume de déchets supérieurs à la quantité acceptée habituellement. Mais, il faut impérativement que les déchets soient triés.

- **Pistes proposées par les participants:**

- le CRDG va mettre tous les documents de sensibilisation rédigés à disposition de ses partenaires sur :

<http://www.crdg.be/site/campagne-de-nettoyage.html>

Exemples : articles BC, toute-boîte Orp-Jauche, courriers types aux riverains, ...

- **Ramillies :**

- Succès d'une opération pour la résolution d'un dépôt privé et d'un dépôt sauvage.

- N'a pas pu faire davantage, vu le peu de disponibilité de la Commune

- !! le tri n'a pas été effectué (souche + branches + terre ensemble), d'où augmentation du coût.

- Une solution a été trouvée sur le terrain afin de verser chez CART (bois tout venant) à Jodoigne et non chez Parmentier (dalle de compostage) comme prévu. La commune a pris en charge le surcoût.

Autres pistes suggérées par les participants:

- une adresse à Tirlemont et à Eghezée pour la reprise des souches

- **Hélécine :**

- Un gros dépôt de pneus a été résolu après la campagne, mais le riverain continue à y mettre des herbes!
- Un autre dépôt n'a pu être résolu, l'agent constatateur éprouve des difficultés à dresser un PV là où le gestionnaire du cours d'eau (SPW) n'est pas encore intervenu depuis 1 an: il s'agit d'un arbre en travers à proximité du tas de déchets verts d'un riverain.

NDLR : Isabelle a contacté le gestionnaire (JL Biermez), et il s'avère que le travail a été demandé à l'entreprise et que celle-ci ne l'aurait pas encore exécuté.

Isabelle a repris contact avec l'agent constatateur (F Ninane), celui-ci est retourné début juin sur le terrain, et l'arbre a bien été enlevé.

- **Court-Saint-Etienne :**

On croyait un PN résolu, mais le riverain a nettoyé juste ce qui est visible depuis la rue. La Commune a demandé de prendre contact avec le gestionnaire et l'agent constatateur régional afin de trouver une solution à ce gros dépôt. Une solution ne pourra pas être apportée via nos campagnes de nettoyage habituelles.

- **Actions barrages flottants :**

Isabelle Delgoffe présente l'action de pose de barrages pour retenir les déchets flottants initiée par le CRDG à Orp-Jauche durant la quinzaine wallonne de l'eau. Le but est de sensibiliser les riverains en leur montrant la quantité de déchets qui flotte sur nos cours d'eau. La présence de graisse capturée lors de l'opération s'explique par le fait que soit il y a eu déversement volontaire, soit certaines habitations ne sont pas équipées d'un dégraisseur pour les eaux de cuisine (cas de Orp).

Quasi aucun riverain ne s'est présenté aux différents RDV pour aider à évacuer les déchets ainsi piégés. La prochaine fois, il faudra prévoir un petit drink pour attirer du monde....

Le CRDG met dorénavant 3 boudins extensibles à disposition des partenaires communaux. Il faut ajouter les cuissardes, et filets type grandes épuisettes, sacs ou big bag ... qui sont nécessaires pour évacuer les déchets piégés.

- **Bilan global des opérations "sensibilisation des riverains" depuis 2009:**

Le bilan est plus que mitigé (cfr les chiffres présentés par Isabelle). Le nombre de riverains qui se sont mobilisés est largement insuffisant. Le nombre de dépôts de déchets nettoyés pendant ou suite aux opérations reste insuffisant. Quant on voit la vitesse à laquelle de nouveaux dépôts apparaissent, on a de quoi être pessimiste....

Plusieurs solutions proposées par le CRDG pour améliorer le "rendement" des opérations ou résoudre des difficultés rencontrées sont discutées avec les participants:

- *la pose de panneau d'info sur les sites nettoyés* (pour éviter les récurrences):
 - un message redondant et commun à chaque site (c'est moins cher)
 - le CR fournit un auto-collant standard (= 1 fond type) et la Commune le fixe sur un piquet sur le site
- la Commune distribue un A4 "*merci de votre participation*" aux riverains du site, le CRDG fera une proposition de formule type.
- *une campagne d'affichage des amendes* (pour faire réfléchir):
 - concerne plutôt la RW car les coûts d'une telle campagne sont élevés
 - les valves communales ou les lieux d'affichage libres habituels ne conviennent pas (les affiches seront trop vite recouvertes par d'autres)
 - poser la question à Emmanuel Gennart, SPW
- *quid des plus gros dépôts* (qui ne peuvent rentrer dans le cadre de telles opérations)?
 - certains dépôts sont difficiles (impossibles) à nettoyer par le riverain seul (ex.: vieux déchets encastrés dans les racines des arbres en pieds de berges)
 - il faut alors rentrer en contact avec le riverain, lui proposer un RDV à la Commune et convenir d'une méthode de travail (Commune et le riverain), l'exemple d'Orp-Jauche, voir plus haut, est à suivre.
 - une collaboration avec le gestionnaire du cours d'eau (voire une sous-traitance, ex CRABE) pourrait aussi s'avérer utile et les coûts refacturés aux riverains.

+ rajouter les difficultés et solutions proposées dans le texte plus haut

- **Base de données du Contrat de rivière:**

La base de données des points noirs le long des cours d'eau a été complètement revue et harmonisée pour tous les Contrats de rivière de Wallonie (selon canevas fourni par le SPW).

Dorénavant, tout nouveau point noir occupera une seule ligne dans la base de données. Pour cela, les observateurs doivent continuer à compléter les fiches "points noirs" et localiser précisément le PN sur une carte.

La base de données sera bientôt disponible en ligne (format PDF).

- **Organisation de la prochaine opération avec les Communes de la Zone de police de la Mazerine:**

Le planning suivant est convenu:

- inventaire des dépôts de déchets mis à jour pour le 30 mai
- envoi du courrier aux riverains durant la semaine du 6 au 10 juin
- les riverains peuvent déplacer leurs déchets vers les conteneurs communaux entre le 20 et le 26 juin
- les services communaux évacuent les conteneurs entre le 27 et le 29 juin
- une rencontre avec la presse est organisée par le CRDG entre le 27 et le 29 juin

Chaque Commune de la zone dispose du matériel nécessaire (grappin et camions-conteneur)

Le CRDG contacte l'IBW pour l'accès aux PAC ou aux Centres de compostage (Basse-Wavre).

La Commune de Rixensart réserve un barrage flottant (proposition près de l'E411 à Rosières).

Isabelle informera les gestionnaires concernés de la mise en place des barrages flottants.

Toutefois, une personne responsable de la Commune concernée devra visiter le barrage durant la durée de son placement (+/- 15j), afin de garantir le bon écoulement de l'eau.

Les 3 Communes feront un suivi de l'opération dans le prochain bulletin communal.

Lasne : retour de l'action en septembre

La Hulpe : date BC ?? Isabelle H. se renseigne

Rixensart : retour de l'action en septembre

RMQ : la Commune de Jodoigne est intéressée par l'action de sensibilisation par la mise en place des barrages flottants. Lors de la fête de quartier, proposition à Jodoigne-Souveraine, mais sur base de renseignements fournis Gilbert durant la réunion, l'endroit n'est pas propice.

Bénédicte M. réservera les barrages pour une autre action à la rentrée.

- **Dernières questions d'ordre juridique:**

Pour les différentes questions restées sans réponses suite à la table-ronde organisée en novembre 2010 (cfr site internet du CRDG), la Cellule de coordination rencontrera prochainement la Cellule juridique de l'UVCW.

2-3 questions sont évoquées par les participants:

- Jodoigne: la dégradation de berges par pulvérisation d'herbicides par le propriétaire riverain peut-elle être intégrée dans le Livre I et le Livre III pour répondre à la compétence des différents agents ?

- comment éviter un remblai de moins de 50 cm sur une mare sauvage? (via un RCU?)

- quelle distance imposer par rapport à la crête de berge pour le dépôt des déchets verts, 5 m?

Il est donc important que les partenaires communaux du CRDG fassent parvenir les exemples concrets de difficultés d'ordre juridique auxquelles ils sont confrontés pour mettre en œuvre le Décret incivilités pour ce qui concerne les infractions le long des cours d'eau.

- **Projet de fiches sur les réglementations en vigueur le long des cours d'eau:**

Isabelle présente brièvement le projet du CRDG:

- les fiches sont destinées aux riverains (elles seront aussi à l'usage des agents constatateurs)

- elles seront rédigées par le CRDG avec l'aide des juristes de l'UVCW et du DPC et d'agents constatateurs (avec entre autres Frédéric Ninane).

- un second cercle de partenaires seront invités à relire et donner leur avis une fois la première version terminée (sont candidats: Bénédicte Maréchal et Gilbert Michel), plus les gestionnaires des CE.

NDLR : Véronique Gontier (La Hulpe) a accepté de participer au comité de relecture.

Réunion du groupe de travail délinquance environnementale 19 mai 2011

Organisme - invités	Nom - Prénom	Fonction	Présent/Absent
CRDG	Tricot Jean-Marie	Coordinateur	Présent
CRDG	Delgoffe Isabelle	Animatrice	Présent
CRDG	Hendrix Geneviève	Service administratif	Présent
Commune de Chastre	Noelie Bodin	Service environnement	Exusée
Commune de Chastre	Stephane Colin	Echevin de l'environnement	
Commune de Court-St-Etienne	Marie-Astrid Hardy	Service environnement	
Commune de Court-St-Etienne	Vincent Dusseigne	Agent constatateur	
Commune de Court-St-Etienne	Ravet Stéphane	Echevin de l'environnement	
Commune de Genappe	Roland Aude	Service environnement	
Commune de Genappe	Marianne Tock	Agent Sanctionnateur	
Commune de Hélicine	Frédéric Ninane	Agent constatateur	Présent
Commune de Hélicine	Stephane Jadoul	Agent Sanctionnateur	Excusé
Commune de Incourt	José Letellier	Echevin de l'environnement	
Commune de Incourt	Christophe Lesage	Service Travaux	
Commune de Jodoigne	Bénédicte Maréchal	Service environnement	Présent
Commune de Jodoigne	Frédéric Ninane	Agent constatateur	Présent
Commune de Jodoigne	Fernand Flabat	Agent Sanctionnateur	
Commune de La Hulpe	Monsieur Harrabi	Service travaux	Présent
Commune de La Hulpe	Véronique Gontier	Service environnement	Présent
Commune de La Hulpe	Isabelle Hinderickx	Echevine de l'environnement	Présent
Commune de La Hulpe	Thierry Godfroid	Agent Sanctionnateur	
Commune de Lasne	Marie sengier	Service environnement	Excusé
Commune de Lasne	De Vleeschouwer Patrick	Agent constatateur	Présent
Commune de Lasne	Laurence Rothier	Echevine de l'environnement	Excusé
Commune de Lincet	François Smet	Agent Constateur et Conseiller en environnement	
Commune de Lincet	Leon Coulé	Agent constatateur	
Commune de Lincet	Angelique Buscherman	Agent sanctionnateur	
Commune de Mont-St-Guibert	Nathalie Gathot	Agent sanctionnateur Orne-Thyle (5 C)	Présente
Commune de Mont-St-Guibert	Gosselin Philippe	Service Travaux	Excusé
Commune de Orp-Jauche	Gilbert Michel	Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique	Présent
Commune de Orp-Jauche	Pierre Sondag	Echevin de l'environnement	
Commune de Orp-Jauche	Maxime Thomsin	Agent constatateur - G de la Paix	Présent
Commune de Orp-Jauche	Kevin Marchal	Agent constatateur - G de la Paix	Présent
Commune de MSG-Chastre-VLV-Walhain	Grégory Bartel	Agent constatateur	Présent
Commune de Perwez	François Robert et Amaury Lacane	Gardiens de la Paix	
Commune de Perwez	Dominique Saintraint	Conseillère Communale	
Commune de Perwez	Michel Ruelle	Agent sanctionnateur	
Commune de Perwez	Françoise Legrand	Secrétaire Communale	
Commune de Ramillies	Pierre Jacmin	Echevin de l'environnement	
Commune de Ramillies	Maxime Thomsin et Kevin	Agent constatateur - G de la Paix	Présents
Commune de Rixensart	Anne Piron	Service environnement	Présent
Commune de Rixensart	Martine Biemans	Echevin de l'environnement	
Commune de Rixensart	?	Agent de Police	
Commune de Rixensart	Jean-Marc Meyer	Service Travaux	Présent
Commune de Villers-La-Ville	Delphine Delaet	Service environnement	
Commune de Walhain	Brigitte Maroy	Service environnement	
Commune de Wavre	Pierre Lavandi	Service environnement	
Agent Sanctionnateur sur 12 C BW	Edwin Gause	Agent sanctionnateur	